

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de LA DRENNE
PROCES VERBAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal convoqué en séance ordinaire le quatre décembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Jean-Sébastien DELAVILLE, Françoise BLANCHARD, Maurice DE KONINCK, Odile MASSELIN, Francis BOGAERT, Danièle PEARCE, Denis SCHWEITZER, Moïse GERMANY, Lucile GILBERT, Gilles FRANKHAUSER, Danièle ZWARTS, Hervé DELATTRE, Lionel VANDEPUTTE, Christian CHORIER, Martine MALLINJOURD, Bernard CAMBRAY et Dominique CHRISTIEN,
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes : Mesdames Virginie COURTIN et Céline CAMUS

Procurations : Virginie COURTIN a donné pouvoir à Françoise BLANCHARD
Céline CAMUS a donné pouvoir à Odile MASSELIN

Monsieur Moïse GERMANY a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 18 Régularisation rétrocession : parcelles ZD 118- ZD 119 et ZD 120 rue Louvet situées sur le domaine public

A notre connaissance, en 2005 Monsieur COSSARD Francis, Géomètre-expert à Marseille-en Beauvaisis (60690) a établi un plan de division portant sur la parcelle anciennement cadastrée 105 « La Sablonnière » en 3 lots à bâtir (lot A-B et C) et d'une bande de terrain en façade rue lots D-E et F cadastrés ZD 118-119-120 cédés à la commune pour élargissement de la chaussée. Nous avons constaté que la procédure d'abandon au profit de l'ancienne commune de La Neuville d'Aumont n'avait pas été enregistrée.

Afin de régulariser, le Conseil Municipal propose de demander aux propriétaires la rétrocession de ces trois parcelles à titre gracieux ou pour l'euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'exception de Madame Odile MASSELIN et de Monsieur Christian CHORIER qui ne prennent pas part au vote, le conseil municipal autorise le Maire à prendre attache auprès du notaire pour effectuer les démarches et signer tous documents relatifs à la transaction.

Délibération n°19 : Réaménagement des anciens bureaux salle des Villageois

Monsieur le Maire fait part qu'il a été sollicité par une infirmière puéricultrice à la recherche d'un local pour s'installer sur la commune. Les bureaux qui ne sont plus utilisés situés dans la salle des villageois conviendraient tout à fait pour cette profession sous réserves de modifications.

Des devis ont été demandés pour réaliser les travaux de réaménagement :

Désignation	Entreprise	Montant HT
Maçonnerie- huisseries et reprise de ravalement	Ent SANTOS	3663,00 €
Plomberie -sanitaires	Ent DUBREUIL-ROISSE	4823,05 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et des représentés le projet.

Délibération n°20 : EXTENSION DE LA MAIRIE/ marché de travaux

Lors du projet d'extension de la mairie en 2021, le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 258 485 € HT (délibération n°23/2021 du 8 septembre)

Le conseil municipal a pris connaissance des montants actualisés des travaux par lot :

Désignation		Montant HT
Lot 1 terrassement	THERY TP	11 415.80
Lot 2 maçonnerie	GAO	39 614.69
Lot 3 charpente couverture	GAO	63 588.75
Lot 4 menuiseries extérieures	FENETRES ET VERANDAS	57 562.12
Lot 5 aménagement intérieur placo peinture et sol	GAO	56 022.00
Lot 6 électricité chauffage et VMC	GAO	37 927.65
Lot 7 plomberie	GAO	4 664.22
TOTAL		270 795,23 €

**Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal accepte les travaux de l'extension de la mairie pour un montant hors taxes de 270 795,23 €
Avec 17 voix POUR et 2 voix CONTRE : Messieurs Chrétien Chorieur et Bernard Cambay.**

Délibération n°21 : EXTENSION DE LA MAIRIE/ actualisation rémunération de la Maîtrise d'œuvre

Pour rappel, Monsieur Michel LAURENS architecte DPLG assure la maîtrise d'œuvre de l'extension de la mairie.

Le montant initial de ses honoraires était de 19170 € HT (délibération n° 27/2023)

Monsieur le Maire explique que le calcul des honoraires s'effectue au pourcentage des travaux ; il est défini suivant le montant de travaux actualisés à 270 795,23 € HT.

Conformément à la proposition initiale, le pourcentage s'applique de 9% sur le montant des travaux HT, soit :

24 371,57 € HT TVA 20 % : 4874,31 € 29 245,86 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant actualisé de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 24 371,57 € HT

Avec 18 voix POUR et 1 voix CONTRE de Monsieur Christian Chorieur

Délibération n°22 : Décision modificative n°4

Le conseil Municipal a pris connaissance de la DM4, afin d'ajuster les comptes en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et des représentés

Délibération n°23 : Décision modificative n°5 virement de la section de fonctionnement en investissement.

Le conseil Municipal a pris connaissance de la DM 5,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la DM5 à l'unanimité des présents et des représentés.

Délibération n°24 : recensement 2025 – agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population sur la commune est prévu Du 16 janvier au 15 février 2025.

Madame Angélique LANDRIN réalisera le recensement sur Ressons l'Abbaye et La Neuville d'Aumont

Madame Valérie BISSON pour Le Déluge

Les agents nommés devront assister à deux réunions de formation organisées par l'Insee dès les premiers jours de janvier.

Un contrat de travail sera établi pour chacune à partir du 02 janvier 2025 jusqu'au 17 février 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise le Maire à signer les contrats de travail pour Mesdames Angélique LANDRIN et Valérie BISSON, à l'unanimité des présents et des représentés . La dotation forfaitaire de recensement allouée à la commune sera versée aux deux agents recenseurs au prorata du nombre de logements recensés.

Délibération n°25 : SE 60 Rapport d'activités 2023

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2023. Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat, prend acte du rapport d'activités 2023 du SE60.

Monsieur le maire cède la parole à Monsieur Frankhauser, délégué SE60 pour quelques précisions sur les actions du syndicat :

Pour information le Syndicat déménage ses locaux situés actuellement avenue des Censives à Tillé pour s'installé dans la zone d'activités à coté de Leroy Merlin.

Éclairage public : la pose de LED est terminée, avec cette nouvelle installation, il n'y aura plus de coupure nocturne de l'éclairage public, qui sera mis en service dans les prochains jours.

Des travaux de renforcement de réseau sont en cours route de Valdampierre. Concernant le renforcement de réseau à la Neuville d'Aumont, celui-ci est en attente. En effet, le nouveau transformateur qui devait être installé à l'angle de la rue Louvet, devrait finalement être installé dans la tour existante rue de la Commanderie.

Délibération n°26 : Revalorisation prestation SPA 2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait appelle à la SPA d'ESSUJET pour la prise en charge des animaux errants sur son territoire (chiens et chats).

L'association SPA nous a adressé une **revalorisation à 1,04 € par habitant pour l'option B soit pour 2025 la somme de 1100,32 €**

Délibération n°27 : Aménagement rue Louis Douillet demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental

Monsieur le Maire explique que la rue Louis Douillet est détériorée, il est nécessaire d'aménager cette rue pour permettre aux piétons et aux véhicules de l'emprunter en toute sécurité, notamment pour les enfants de cette rue et du lotissement du Clos de l'Abbaye, se rendant à l'école ou à l'arrêt de bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés de solliciter une subvention auprès :

du Conseil Départemental à hauteur de 35%

de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40 % subvention calculée sur une dépense HT plafonnée à 180 000 €,

sur la base de l'étude faite par AREA pour un montant de 205 823,67 € HT soit 246988,41 € TTC.

Le bureau d'étude AREA sera rémunéré pour sa mission.

Point sur les travaux réalisés : Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, l'ensemble des factures ont été acquittées concernant les travaux d'investissements achevés. Les subventions allouées ont été versées.

Investissements 2025 : la vidéoprotection sera installée au 1^{er} semestre, les projets évoqués dans cette séance, concernant l'extension de la mairie l'achèvement des travaux est prévu en mai.

Les finances de la commune sont saines et stables, le montant de la trésorerie à ce jour étant de 1 059 533,19 € (référence compte 515).

Festivités : Monsieur le Maire rappelle les festivités de Noël du 26 au 30 décembre organisées avec l'ASCD, le Comité des Fêtes et l'APE de La Coudrenne. (Arbre de Noël pour les enfants de La Drenne, patinoire, piste de curling, exposants et repas le 28 décembre).

Monsieur le Maire informe avoir contacté le traiteur au mois aout pour organiser le repas des « Seniors » en cette fin d'année. Toutes les dates avaient déjà été retenues, le traiteur n'avait plus aucune disponibilité. De ce fait, le repas aura lieu le dimanche 12 janvier à la salle multifonctions.

Questions diverses :

La société LAONNOISE de travaux publics réalise actuellement des travaux pour le passage de la fibre optique « LONDRES-PARIS », Madame Mallinjoud informe que les engins ont détériorés les abords de la chaussée, Monsieur le Maire va contacter le responsable pour la remise en état des lieux.

Egalement, Madame Mallinjoud informe que les négociations sont en cours pour l'aménagement du carrefour de Valeureux.

Le radar pédagogique récemment installé à l'entrée du hameau de Valereux ne fonctionnait pas.

Le nécessaire a été fait auprès de la société SITU, qui a remédié au dysfonctionnement.

Le Chemin vicinal n°4 dit « d'Oblotte » se détériore de plus en plus, des réparations doivent être réalisées. Il est préconisé un rebouchage en grave bitume ou grave ciment afin d'améliorer de manière transitoire ce chemin dans l'attente d'un programme de réfection.

Monsieur Cambray fait remarquer que la glace à Ressons- l'Abbaye gêne la visibilité et doit être déplacée, le nécessaire sera fait..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 14.

Le Maire
Jean-Sébastien DELAVILLE

